



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité  
le 16 Février 2024.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-DGAA\_PAT\_2402-AR



**Xavier Fortinon**  
Président du Conseil départemental

DGAA-PAT 24/02

**ARRETE**  
**PORTANT DESIGNATION DE**  
**M DIDIER GAUGEACQ, CONSEILLER DEPARTEMENTAL,**  
**EN TANT QUE REPRESENTANT DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**  
**DES LANDES EN DATE DU 20 FEVRIER 2024**

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

VU le Code de Commerce, et notamment les articles L. 750-1 et suivants, L. 751-2 et R. 751-1 et suivants et R. 752-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-4 et R. 423-1 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON en qualité de Président du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DCPAT-BAE n° 2024-44 en date du 5 février 2024 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial relative à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour l'extension de l'hypermarché à l'enseigne CARREFOUR sur la commune de TARNOS (40220).

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** M Didier GAUGEACQ, Conseiller départemental, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, absent, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunissant le 20 février 2024 et dont la composition a été définie dans l'arrêté préfectoral DCPAT-BAE n° 2024-44 du 5 février 2024.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié sur le site du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 14 février 2024

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental